JOURNÉE D'ÉTUDE : LA MÉMOIRE DU DROIT DANS LA LUTTE CONTRE LES FORMES D'ESCLAVAGE

3ème temps du colloque organisé sous l'égide de l'Association française pour l' histoire de la justice (AFHJ) : La justice et la mémoire de l'esclavage ancien et moderne (avec le soutien des laboratoires de recherche VIP et DANTE, et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines)

11 octobre 2019
DSP
Amphi 4

Cette journée d'étude représente le 3e temps d'un colloque plurisite organisé sous l' égide de l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ), sur le thème : *La justice et la mémoire de l'esclavage ancien et moderne*.

Les deux premiers actes se sont déroulés aux Antilles de la manière suivante :
I. Mémoire passée et réparations, Laboratoire CREDDI (Faculté des Sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe, Université des Antilles), 7 novembre 2018 ;
II. *Mémoire à travers la littérature et regard sur l'esclavage moderne*, Cour d'appel de la Martinique, 9 novembre 2018.

L'esclavage stricto sensu et les autres formes d'exploitation des êtres humains qui lui sont associées (servitude, servage, travail forcé, traite,…) constituent un phénomène présent dans la grande majorité des sociétés à travers le monde depuis l'Antiquité. Or, si les phases des « sociétés esclavagistes », jusqu'au XVe siècle environ, et des « traites légales », jusqu'au XIXe siècle, ont laissé place, au niveau international et à celui d'une partie des États, à celles d'abolitionnisme puis de répression des formes d'esclavage officielles ou généralisées, ce fléau a échoué à être éradiqué. Prenant un aspect souvent plus diffus, d'anciennes formes se sont maintenues et de nouvelles sont apparues, la fondation australienne *Walk Free* faisant état de 40 millions de victimes à l'échelle de la planète dans la dernière édition de son *Global Slavery Index* (GSI 2018).
La France, progressivement présentée comme le pays du « sol franc » à partir de la fin de l'époque médiévale, n'est pas demeurée en marge de cette histoire mondiale. Notamment restée une terre de servage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et devenue entre le XVIIe et le XIXe siècle un acteur majeur de la traite négrière en vue du recours à une main d'œuvre d'esclaves dans les « anciennes » colonies, elle enregistrait, cent-soixante-cinq ans après la seconde abolition de l'esclavage en 1848, 8 500 victimes de l' esclavage moderne (GSI 2013)…, 129 000 cinq ans plus tard (GSI 2018).
Comme l'a souligné avec raison l'actuelle présidente du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), association à l'origine de la première condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme en raison de l'insuffisance de son dispositif de lutte contre ce phénomène en 2005, cette situation appelle à « lutter contre l'indifférence [des gens] ». Tel est l'un des objectifs poursuivi par le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) depuis 2004 et par le projet de Fondation pour la mémoire de l'esclavage, à partir d'un travail d'éclairage sur le passé. Or, parce qu'il se construit dans le temps et laisse une trace tangible, le droit constitue également un utile instrument de la mémoire des formes d'esclavage et de leur évolution, ainsi qu'un important vecteur du « Plus jamais ça ! »
L'objet de la présente journée d'étude est ainsi de rendre compte de ce rôle de mémoire

du droit tourné vers l'action contre les formes d'esclavage depuis le début du XIXe siècle, même si son effectivité et son amélioration se heurtent encore (ou surtout) aujourd'hui à une difficile « prise de conscience » de la réalité et de l'ampleur du phénomène.

Colloque éligible à la formation continue des avocats

Tarifs

Participation au colloque

- Gratuit pour les étudiants, les enseignants-chercheurs ;
- 80 euros pour les avocats ;
- 15 euros pour les autres

Participation au déjeuner (hors intervenants et invités)

- Offert pour les intervenants et invités
- 15 euros pour les autres (**à réserver avant le 6 octobre**)

Possibilités de paiement : contacter exclusivement le Laboratoire VIP (vip@uvsq.fr)

- Uniquement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable (**Joindre le bulletin de participation** obligatoirement avec le chèque)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comment y accéder ? :
Faculté de droit et science politique
3, rue de la Division Leclerc
78280 GUYANCOURT

Contact :	vip@uvsq.fr